

Contacts

SIAO 85

BP 60397 – 85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Service insertion :

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél : 09.72.60.75.83 - Fax : 09.72.60.85.62

Mél : insertion@siao85.com

Service Urgence :

ouvert tous les jours - N° téléphonique d'urgence
et d'accueil des personnes sans abri :

115

Mél : 115@siao85.com



Les associations composant le SIAO



Conception : Préfecture de la Vendée - Bureau de la communication interministérielle - Septembre 2018



Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Vendée



Créés en 2010, à l'initiative du ministère du logement, les SIAO ont été pensés comme un outil de la mise en place d'un nouveau service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

La Loi ALUR du 24 mars 2014 est venue renforcer le rôle central du SIAO en tant que coordinateur des dispositifs existants en matière d'hébergement et d'accès au logement des populations vulnérables, dont l'État a la responsabilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Vendée est devenu un SIAO unique, intégrant les dispositifs d'urgence et d'insertion du département. Financé par l'État, il exerce ses missions dans le cadre d'une convention d'objectifs passée avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

L'organisation

Un Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), constitué dès l'origine, en assure la gestion.

Six associations, œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement et l'hébergement, le composent : Adapei-Aria, APSH, AREAMS, Habitat et Humanisme, Passerelles, SOS Femmes.

Le GCSMS élit en son sein un administrateur chargé d'administrer le SIAO, pour une durée de 3 ans.



Les missions du SIAO85

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement pour toute personne vulnérable sollicitant un accompagnement ;
- Centraliser toutes les demandes des personnes sans abri ou risquant de l'être ;
- Évaluer leur situation et les orienter vers les dispositifs adaptés à leurs besoins ;
- Recenser toutes les places d'hébergement ou de logement accompagné existantes et leurs disponibilités, relevant du champ de compétence du SIAO ;
- Coordonner les acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement ;
- Contribuer à la mise en place d'un observatoire local et à l'évolution du dispositif ;
- Promouvoir le SIAO auprès des prescripteurs.



Urgence

115

Une plateforme téléphonique
7j/7, 365 jours/an

● Réception des appels téléphoniques, écoute, évaluation de la demande, orientation vers les structures d'accueil d'urgence en fonction de la disponibilité et information sur les aides possibles

● Partenariat avec des haltes bénévoles et des centres d'hébergement d'urgence gérés par des professionnels



Insertion

● Réception des demandes de travailleurs sociaux pour toute personne relevant des dispositifs intégrés au SIAO (CHRS stabilisation et insertion, maisons relais, ALT, IML) et gérés par des associations partenaires (Passerelles, Habitat et Humanisme, APSH, AREAMS, SOS femmes et Adapei-Aria)

● Commissions d'orientation partenariales tous les 15 jours : orientation vers les dispositifs adaptés à la situation des personnes
Suivi du parcours des personnes

Les moyens

- Une équipe salariée de 5 personnes ;
- Des locaux mis à disposition par l'État ;
- Un budget de fonctionnement assuré par l'État, relayé par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- Une nouvelle application nationale de traitement des données : SI-SIAO.